DECLARATION LIMINAIRE
CAPA POSTES ADAPTES- READAPTATION
14 Mai 2019

La santé des personnels est un indicateur de la bonne santé du système scolaire.

Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader et les problèmes de santé liés à l'intensité du travail, au bruit, aux mauvaises postures, aux pressions, tels les risques psychosociaux augmentent...

La journée de carence a été rétablie dans la fonction publique depuis Janvier 2018, sous prétexte de réduire « l'absentéisme », et par souci d'une soi-disant équité avec le secteur privé. Mais, les différentes enquêtes menées à ce jour montrent que cela produit l'effet inverse de l'objectif poursuivi en terme de réduction de l'absentéisme ! Les congés maladie sont certes moins nombreux, mais plus longs.

C'est dans ce contexte que la CAPA « Réadaptation /Postes adaptés » se tient aujourd'hui.

Malgré nos demandes lors du groupe de travail, le nombre de postes en réadaptation reste inchangé.
Ce nombre est très insuffisant pour répondre à tous les besoins. Le nombre d'Emploi du temps plein est de 71 soit 1278 heures, ce chiffre stagne alors que les demandes des collègues sont en augmentation. Et dans un même temps, la charge des enseignants va encore s'alourdir avec le **Décret n° 2019-309 du 11 avril 2019** portant création d'une seconde heure supplémentaire hebdomadaire non refusable par les enseignants du second degré. D'autre part, les restrictions budgétaires ne permettent cette année aucun poste adapté, ce qui pénalise lourdement certains collègues en situation de handicap et en grande difficultés pour exercer leur métier de professeur d'éducation physique et sportive. Nous déplorons la hiérarchisation des pathologies par les services de l'administration. La réponse de cette même administration face à certaines situations critiques est de laisser les collègues recourir à un temps partiel personnel pour réaliser un service moins contraignant et plus efficace, ce qui revient à dire que ce sont ces enseignants en difficulté, qui prennent sur leur propre temps et leur salaire pour accéder aux soins nécessaires. Cette situation est inadmissible.
Enfin, nous déplorons la lourdeur des méandres administratifs des services médicaux, qui, suite à la mutualisation des services sur un unique pôle médical, croulent sous le nombre important de dossiers à gérer La lenteur administrative s'est accrue

dépassant parfois largement les délais impartis par l'administration, mettant certains collègues déjà fragiles dans des situations graves et inextricables.

Nous réclamons :

-La réouverture d'une cessation progressive d'activité

-La possibilité de faire valoir le droit à pension a 55 ans sans décote, avec prise en compte des années d'étude.

- L'augmentation des possibilités d'allègement et d'aménagement progressifs du temps de service en cas de problèmes médicaux.

-Le développement d'un suivi médical particulier pouvant aider à faire reconnaître certains traumatismes comme maladies professionnelles

-Le droit réel a une seconde carrière avec des possibilités de reconversion assortie d'une formation et d'un reclassement professionnel.

- Enfin, nous rappelons une fois de plus qu' agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions. Nous demandons donc également que les collègues puissent bénéficier d'une visite médicale quinquennale.